

RÉPONSE DE GAZ MÉTRO À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements n° 1 en date du 20 mai 2010

Demandeur : Régie de l'énergie

Références : (i) Gaz Métro-1, Document 1, page 9
(ii) Gaz Métro-1, Document 1, page 16
(iii) Dossier R-3729-2010, Gaz Métro-1, Document 1, page 7

Préambule :

À la référence (i), Gaz Métro détaille les coûts du scénario retenu :

• Capital humain pour le développement (14,1 M\$ en consultants et 4,6 M\$ en salaires à l'interne)	18,7 M\$
• Logiciel et équipement	2,6 M\$
• Contingence	<u>4,1 M\$</u>
Total :	25,3 M\$

La contingence correspond à 16,2 % des coûts totaux du projet et à 21,9 % des coûts de capital humain du projet.

Au *Tableau 1 – Investissement initial dans le projet SAP2B* de la référence (ii), la « *Contingence RH* » est introduite lors de la troisième année.

En référence (iii), dans le cadre de la mise à niveau des réservoirs de GNL L80A et L80B à l'usine LSR, la contingence est estimée à 15 % des coûts du projet.

Question :

2.1 Veuillez expliquer les bases sur lesquelles la contingence est calculée dans le cadre du présent projet.

2.1.1. Veuillez notamment tenir compte du fait que seule une « *Contingence RH* » apparaisse en référence (ii).

2.1.2. Veuillez également comparer le taux de contingence du présent projet à celui d'un autre dossier, par exemple, le dossier R-3729-2010, en référence (iii).

Réponse :

L'appellation « Contingence RH » qui apparaît en référence (ii) est une erreur puisqu'il ne s'agit pas uniquement de contingence pour les ressources humaines. La cellule qui devrait être « Contingence », au montant de 4,055 M\$, inclut aussi la contingence pour le coût des logiciels et de l'équipement informatique.

Gaz Métro prévoit habituellement un taux de contingence global pour un projet. Le taux de contingence est généralement de 10 %. Par contre, le dossier R-3729-2010 prévoit une contingence de 15 % puisqu'il diffère des projets réguliers et qu'il touche à des équipements existants (l'usine LSR). À titre de comparaison, le Projet Mobilité (R-3572-2005, Gaz Métro-1, Document-1, page 14) prévoyait une contingence de 25 %, mais seulement sur le développement et la main-d'œuvre.

Dans le présent dossier, Gaz Métro prévoit des taux de contingence propres à certaines catégories d'investissement. Le taux de contingence moyen de 16,2 % est le résultat d'une contingence de 10 % pour les acquisitions d'équipements informatiques, de 15 % pour les logiciels et de 20 % pour les ressources humaines.

Question :

- 2.2** Veuillez expliquer la raison pour laquelle la « *Contingence RH* » n'est introduite que lors de la troisième année du projet.

Réponse :

Étant donné que la contingence est considérée afin de pouvoir faire face à une augmentation des coûts ou encore à des besoins additionnels qui surviennent au cours du développement du projet, il n'est pas possible de déterminer à quel moment particulier elle se matérialisera. Gaz Métro avait donc pris pour hypothèse que celle-ci se réaliserait dans la dernière année du développement.

Toutefois, celle-ci peut être appliquée au prorata des investissements réalisés, donc sur la durée du projet de 2010 à 2012. Les tableaux présentés en réponse à la question 5.1 ont été élaborés en posant cette hypothèse. On peut donc voir que l'impact tarifaire actualisé est de 18,7 M\$. La ventilation de la contingence au prorata des investissements résulte donc en une légère augmentation de l'impact tarifaire actualisé de 0,3 M\$, par rapport à ce qui a été présenté initialement (Gaz Métro-1, Document 1, page 18, ligne 26).